

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL PROMOTIONS



CAPD Vendredi 19 Novembre à 9h30 Tous les résultats en fin de matinée au 02.37.21.15.32 ou sur le site du SNUipp28 : http://28.snuipp.fr (avec votre code d'accès personnel)

NOM :	Prénom :
NOM de jeune fille :	Date de naissance :
Tel:	
Adresse personnelle :	
Poste occupé :	
·····	
INSTITUTEUR	PROFESSEUR D'ÉCOLE
	TROTESSEON B EGGEE
ÉCHELON ACTUEL :	ÉCHELON ACTUEL :
Depuis le :	Depuis le :
PROMOTION (cochez la case)	PROMOTION (cochez la case)
Choix Mi-Choix Ancienneté	Grand Choix Choix Ancienneté
Ancienneté générale des services au 31/12/2010 :	Ancienneté générale des services au 31/08/2010 :
Années Mois Jour(s)	Années Mois Jour(s)
Dernière note obtenue avant le 31/10/10 :	Dernière note obtenue avant le 30/06/10 :
À la date du :	À la date du :
Correctif éventuel si la note est antérieure au 31/10/07 : Exemple : ma dernière note date du 24 mai 06, je bénéficie de 0,5 point.	Correctif éventuel si la note est antérieure au 30/06/07 :

Exemple:

Un P.E. promu au 7ème échelon au 1-02-2009 sera promouvable au grand choix au 1-08-2011, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année scolaire 2010/2011 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même période.

La CAPD retiendra 30% des promouvables au 8ème au grand choix en application d'un barème départemental.

Si le collègue n'est pas promu en 2011, il sera promouvable au 1-02-2012 au 8ème échelon au choix, parmi les promouvables au choix (5/7 sont promus).

Si le collègue n'est pas promu, il passera alors automatiquement au 8ème à l'ancienneté le 01-08-2012.

Fiche à remplir et à retourner rapidement à



SNUipp-FSU 28 Promotion

3, rue L.Blériot 28 300 Champhol



par courrier électronique à : snu28@snuipp.fr ou par fax : 02/37/21/39/89 En ligne sur le site: http://28.snuipp.fr